

Accompagnement éducatif petite enfance

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

- Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :
- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ,
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur. L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant ;
- les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap ;
- le contexte professionnel : réglementation en vigueur, travail en équipe.... ;
- la prévention des risques pour l'enfant ;
- la santé et la sécurité au travail.

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance s'inscrit comme premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social. Ainsi, le CAP Accompagnant éducatif petite enfance permet l'accès à des formations délivrées par les ministères chargés de l'Education nationale, des affaires sociales, de la santé et de la famille, de l'agriculture, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports.

Débouchés

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ; en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ; à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ; au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) ;

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est dénommé différemment selon les contextes d'exercice professionnel. A titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

- Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Assistant éducatif petite enfance, Adjoint/agent d'animation
- Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans : Auxiliaire petite enfance, Agent social,
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, Assistant éducatif petite enfance
- Domicile : Garde d'enfant à domicile, Assistant maternel, Employé à domicile, Employé familial auprès d'enfant

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

| Disciplines et activités | 1 ^{ère} Année | 2 ^{ème} Année |
|--|------------------------|------------------------|
| Enseignement technologique et professionnel | 17h | 17h |
| Français, histoire-géographie | 4h30 | 4h |
| Mathématiques Sciences | 4h | 3h30 |
| Langue vivante | 2h | 2h30 |
| Arts appliqués-cultures artistiques | 2h | 2h |
| Education physique et sportive | 2h30 | 2h30 |
| Prévention –santé- environnement | 1h | 1h30 |
| Période de formation en milieu professionnel | 8 semaines | 8 semaines |
| Enseignements facultatifs | | |
| Atelier d'expression artistique | 2h | 2h |
| Atelier Education physique et sportive | 2h | 2h |

Enseignements professionnels

Sciences médico-sociales : l'enfant et son développement, cadre juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille, communication appliquée au secteur professionnel, organisation générale du corps humain et fonctions, les fonctions de relation, les fonctions de nutrition, maintien de l'intégrité de l'organisme, besoins nutritionnels de l'enfant et apports conseillés en nutriments, caractéristiques de l'appareil digestif du nourrisson et du jeune enfant, les sources nutritionnelles et les aliments, l'alimentation de l'enfant, les régimes alimentaires de l'enfant, éducation alimentaire de l'enfant, contaminations alimentaires.

Technologie : qualité de vie dans le logement et prévention des accidents domestiques, environnement de l'enfant en collectivité, technologies de service à l'utilisateur.

Stages

La formation en milieu professionnel du CAP Accompagnant éducatif petite enfance a une durée de seize semaines sur l'ensemble de la formation pour un cycle de deux ans dont au minimum 8 semaines en année de terminale.

La formation en milieu professionnel se déroule dans les établissements et services d'accueil de la petite enfance : écoles maternelles, établissements d'accueil de jeunes enfants, pouponnières à caractère social, centres maternels, accueils collectifs pour mineurs (de 0 à 6 ans), tout établissement accueillant des jeunes enfants, le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels, organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

Au cours de leur formation, les candidats de la voie scolaire accomplissent au moins trois périodes de formation en milieu professionnel. Ces périodes de formation sont complémentaires afin d'acquérir ou de mobiliser les compétences du référentiel du CAP Accompagnant éducatif petite enfance dans des situations professionnelles variées (diversité des âges, des structures, des activités conduites...). Au moins huit semaines de formation en milieu professionnel sont obligatoirement effectuées en dernière année de formation.

Une période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en école maternelle ou EAJE ou ACM (moins de 6 ans). Une autre période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans. Les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination et autres exigences du milieu professionnel, conformément à la réglementation en vigueur.

Examen

Unités professionnelles :

- Accompagner le développement du jeune enfant (coeff. 7 dont 1 prévention santé environnement)
- Exercer son activité en accueil collectif (coeff. 4)
- Exercer son activité en accueil individuel (coeff. 4)

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – enseignement moral et civique coeff. 3
- Mathématiques- Sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante (facultatif) points > 10

Statistiques

Pour le CAP Petite enfance :

En 2014 dans l'académie de Montpellier : 199 candidats inscrits, 194 présents, 174 admis (soit 89.69 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 250 candidats inscrits, 242 présents, 223 admis (soit 92.15% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 225 candidats inscrits, 221 présents, 203 admis (soit 91,86% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne

- Bac pro Services aux personnes et aux territoires
- Bac pro Services de proximité et vie locale
- Mention complémentaire Aide à domicile
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.



En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Parcours : Métiers auprès des enfants

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.



Où se former en Languedoc Roussillon

11 Carcassonne

Lycée professionnel Jules Fil

30 Alès

Lycée professionnel JB Dumas

30 Castillon du Gard

MFREO privée **A**

30 Gallargues le Montueux

MFREO privée – CFA des MFR **A**

30 La Grand'Combe

Lycée professionnel privé Pasteur

30 Milhaud

Lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz

34 Bédarieux

Lycée privé le Parterre

34 Béziers

Lycée professionnel Jean Moulin

34 Montpellier

Lycée privé Turgot

CFA des métiers territoriaux **A**

34 St Pons de Thomières

Lycée des métiers Jacques Brel

48 Mende

Lycée professionnel Peytavin

48 Saint Chély d'Apcher

Lycée professionnel Théophile Roussel

66 Perpignan

Lycée professionnel P. Picasso

Lycée privé Sainte Louise de Marillac

66 Prades

Lycée professionnel C. Renouvier

A Formation en apprentissage